

**DÉLIBÉRATION**

**DU**

**CONSEIL D'ADMINISTRATION EXCEPTIONNEL**

**DU**

**25 JANVIER 2022**

Délibération CA	N° 1 du 25 janvier 2022		<b>Nature :</b> Réglementaire Non réglementaire X Réglementaire financière (budget et Budget rectificatif : transmission au recteur 15 jours avant CA) <b>Entrée en vigueur :</b> Dès publication X Dès publication et transmission au recteur	
Responsable rédaction	Julien Saint Laurent Directeur général des services		<b>Vu</b>	
Approbateur	Président du CA		<b>Délibération adoptée</b> <b>Signature :</b> Pour la Présidente Le Directeur  Bertrand RAQUET	
Analyse du vote	Quorum	18	<b>Pour</b>	<b>26</b>
			<b>Abstention(s)</b>	<b>2</b>
	Votants	30	<b>Contre</b>	<b>1</b>
			<b>Refus de vote</b>	<b>1</b>
Publiée sur le site internet le : 25.01.2022 Transmis au recteur le : 25.01.2022		<b>Modalités de recours contre la présente délibération :</b> <i>En application des articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication, d'un recours gracieux auprès de la direction de l'INSA (sec-gen@insa-toulouse.fr) et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse (Télérecours citoyens : <a href="https://www.telerecours.fr/">https://www.telerecours.fr/</a>)</i>		

**Politique de site : projet collectif déposé en réponse à l'appel PIA4 ExcellencES**

**Texte :**

Le Conseil d'administration soutient la participation de l'INSA Toulouse au projet « TIRIS - Toulouse Initiative for Research Impact on Society » porté par l'Université fédérale Toulouse Midi-Pyrénées en réponse à l'appel à projets PIA4 ExcellencES, sur la base de la présentation synthétique du projet jointe à la présente délibération.